

HONORAIRES DE TRANSACTION

HONORAIRES TTC - À LA CHARGE DU VENDEUR

VENTE DE BIEN A USAGE D'HABITATION	
jusqu'à 49 999€	10%
de 50 000€ à 99 999€	8%
de 100 000€ à 149 999€	7,5%
de 150 000€ à 199 999€	7%
de 200 000€ à 249 999€	6,5%
de 250 000€ à 399 999€	6%
de 400 000€ à 549 999€	5,5%
au-delà de 550 000€	5%
<i>Un minimum forfaitaire de 1 525€ TTC sera perçu pour toutes transactions inférieures ou égales à 15 000€</i>	
VENTE D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET LOCAUX INDUSTRIELS	
Locaux commerciaux, industriels et professionnels	8%
Vente en V.E.F.A	de 3% à 10% (selon programme)
VENTE DE TERRAINS	
jusqu'à 49 999€	10%
de 50 000€ à 99 999€	9%
au-delà de 100 000€	8%
AVIS DE VALEUR 240 €	

Les honoraires ci-contre sont calculés sur le prix de vente. Ils sont dus dès l'accord des parties et payables dès que la transaction est définitive et constatée par un écrit

TVA à 20% incluse
Barème actualisé le 01/07/2024

HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION NUE ET MEUBLÉE**

Les biens en location sont situés en zone tendue

HONORAIRES A LA CHARGE DU <u>LOCATAIRE</u>	
Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10€ TTC/m ²
Honoraires d'état des lieux d' <u>entrée</u>	3€TTC/m ²
<i>Toutefois les honoraires à la charge du locataire ne pourront excéder le montant du loyer mensuel charges comprises.</i>	

HONORAIRES A LA CHARGE DU <u>DEMANDEUR</u>	
Honoraires d'entremise et de négociation	Non facturés
Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10€TTC/m ²
Honoraires d'état des lieux d' <u>entrée</u>	3€TTC/m ²
HONORAIRES EN COURS DE BAIL A LA CHARGE DU <u>DEMANDEUR</u>	
Établissement d'état des lieux de sortie*	3€TTC/m ²
<i>* Sauf pour les biens sous mandat de gestion</i>	

HONORAIRES DE <u>GESTION</u>	
Honoraires de gestion courante	7,80% TTC des sommes encaissées
Option garantie loyers impayés	2 % TTC des sommes quittancées

**BAUX SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

TTC, TVA À 20% INCLUSE

Barème actualisé le 01/07/2024

HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES DE LOCATION COMMERCIALE / PROFESSIONNELLE**

Les biens en location sont situés en zone tendue

HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR	
Loyer annuel hors charges	12% TTC
Rédaction du bail	200€
Établissement d'état des lieux d' <u>entrée</u>	3€ TTC/m ²

HONORAIRES A LA CHARGE DU DEMANDEUR	
Établissement d'état des lieux de sortie	3€ TTC /m ²

HONORAIRES DE LOCATION DE BOX, STATIONNEMENT ET GARAGE **

Les biens en location sont situés en zone tendue

HONORAIRES A LA CHARGE DU PRENEUR	
Négociation	12% TTC
Rédaction du bail	50€ TTC
Établissement d'état des lieux d' <u>entrée</u>	3€ TTC/m ²

HONORAIRES A LA CHARGE DU DEMANDEUR	
Établissement d'état des lieux de sortie	3€ TTC /m ²

****BAUX NON SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989**

TTC, TVA À 20% INCLUSE

Barème actualisé le 01/07/2024